



International Oil Pollution  
Compensation Funds

Fonds internationaux  
d'indemnisation pour les  
dommages dus à la pollution  
par les hydrocarbures

Fondos internacionales  
de indemnización de daños  
debidos a contaminación por  
hidrocarburos

## ACADÉMIE ANNUELLE DES FIPOL

### INTRODUCTION

Les FIPOL organisent annuellement une Académie qui couvre tous les aspects des travaux que mènent les FIPOL et du régime international de responsabilité et d'indemnisation en général. Le programme prévoit des exercices qui permettent aux participants d'étudier un sinistre fictif ainsi que la procédure de présentation des demandes d'indemnisation y afférente. L'Académie bénéficie du soutien de l'Organisation maritime internationale (OMI), de la Chambre internationale de la marine marchande (ICS), de l'International Group of P&I Associations d'INTERTANKO et de l'ITOPF. Le programme a été conçu de manière à être utile aux participants fortement impliqués dans l'application pratique de la Convention de 1992 sur la responsabilité civile et de la Convention de 1992 portant création du Fonds, et justifiant d'un intérêt particulier pour ce domaine.

### PARTICIPANTS ISSUS DES ÉTATS MEMBRES DEPUIS 2011

L'Académie annuelle dispose d'un nombre de places limité et accueille des participants issus des États Membres du Fonds de 1992. Les FIPOL ont jusqu'ici tenté de maintenir un équilibre raisonnable en matière de représentation géographique. Les 63 États Membres ci-après ont désigné des candidats pour participer à l'Académie annuelle depuis sa mise en œuvre en 2011. Les États Membres qui n'ont pas encore désigné de candidats sont encouragés à le faire.

|                     |                                |  |
|---------------------|--------------------------------|--|
| Algérie             | Gambie                         | Mozambique                             |
| Allemagne           | Ghana                          | Namibie                                |
| Angola              | Grèce                          | Nigéria                                |
| Antigua-et-Barbuda  | Grenade                        | Norvège                                |
| Argentine           | Guyana                         | Nouvelle-Zélande                       |
| Australie           | Îles Marshall                  | Oman                                   |
| Bahamas             | Inde                           | Panama                                 |
| Belgique            | Iran (République islamique d') | Philippines                            |
| Brunéi Darussalam   | Irlande                        | Pologne                                |
| Bulgarie            | Italie                         | Portugal                               |
| Cameroun            | Japon                          | Qatar                                  |
| Canada              | Kenya                          | République de Corée                    |
| Colombie            | Lettonie                       | République dominicaine                 |
| Côte d'Ivoire       | Libéria                        | République-Unie de Tanzanie            |
| Croatie             | Madagascar                     | Royaume-Uni                            |
| Danemark            | Malaisie                       | Sri Lanka                              |
| Émirats arabes unis | Maldives                       | Suisse                                 |
| Équateur            | Malte                          | Trinité-et-Tobago                      |
| Espagne             | Maroc                          | Tunisie                                |
| Finlande            | Mauritanie                     | Türkiye                                |
| France              | Mexique                        | Venezuela (République bolivarienne du) |

## PROCHAINE ACADÉMIE ANNUELLE ET PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Les candidats doivent soumettre leur candidature au moyen du [formulaire de candidature](#) en ligne disponible à la section « Relation extérieures » du site Web ([iopcfunds.org/fr/a-propos-des-fipol/ce-que-nous-faisons/relations-exterieures/](http://iopcfunds.org/fr/a-propos-des-fipol/ce-que-nous-faisons/rerelations-exterieures/)) au plus tard le **vendredi 12 mai 2023**. Il leur sera demandé :

- de compléter le formulaire de candidature en ligne ;
- de mettre en ligne une lettre de nomination adressée à l'Administrateur des FIPOL émanant du gouvernement qui les désigne et dans laquelle sont brièvement exposées les raisons pour lesquelles le candidat concerné est intéressé par l'Académie ainsi que les avantages qu'il retirera de sa participation ; et
- de mettre en ligne un bref curriculum vitae n'excédant pas deux pages.

Il ne sera pas possible de soumettre le formulaire de candidature sans les documents exigés à l'appui.

Pour en savoir plus sur l'Académie annuelle, veuillez contacter le Service des relations extérieures et des conférences à l'adresse : [externalrelations@iopcfunds.org](mailto:externalrelations@iopcfunds.org).

---